

## Bulletin d'adhésion 2017

Collège « Collectif d'habitants »

chèque à l'ordre de PARASOL

En espèces

www.parasol35.org contact@parasol35.org Maison de la Consommation 48 Bd Magenta 35000 RENNES

L'association Parasol (PARticiper pour un hAbitat SOLidaire) a pour but :

- la promotion des différentes formes d'habitat social et solidaire dit aussi
  habitat groupé » ou « habitat participatif » ;
- la mutualisation des ressources et compétences ;
- le développement des modes de participation des habitants.

L'association est organisée en 4 collèges :

- le collège « individuel », composé de personnes physiques ou morales qui soutiennent l'action de Parasol de part leur adhésion, leur bénévolat et leur engagement;
- le collège « collectif d'habitants », composé de personnes physiques portant un projet d'habitat social et solidaire, ou habitat groupé, ou qui en est habitant ; conditions spéciales pour des membres individuels qui auraient rejoins un groupe au cours de l'année. Nous consulter en écrivant à contact sur le site de parasol.
- le collège « partenaire relais », composé de structures attachées aux valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire se proposant d'être des relais de proximité pour la diffusion de ressources sur l'habitat solidaire, l'accueil et l'orientation de personnes intéressées;
- le collège « professionnel », composé d'entreprises s'inscrivant dans les objectifs de l'association.

Cette partie peut être conservée par l'adhérent

## 

Votre adhésion porte sur l'année en cours. Elle permet le vote à l'assemblée générale. Prise, après le 1 novembre, elle sera valable pour l'année 2018.

Montant de la cotisation: ..... € (Forfait 50 €) Payé par

Date: Signature et cachet de la structure: